



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 24 avril 2018 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers François Baugée, Clermont Ricard, Claude Hénault et François Descarreaux. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

---

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme**
4. **Demande de financement au Programme d'aide à la voirie locale-Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale**
5. **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2017**
6. **Période de questions**
7. **Clôture de l'assemblée**
8. **Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance (19 h 30)**

L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller Clermont Ricard.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondé par le conseiller François Descarreaux.

**3. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme est sous la responsabilité du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les sièges n<sup>os</sup> 2 et 4 du comité consultatif d'urbanisme ont pris fin le 30 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'article 3.4 « durée du mandat » du règlement 3-07 « Création du comité consultatif d'urbanisme », il est stipulé que le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** des vérifications auprès des membres du comité ont été effectuées afin de connaître leurs intentions de vouloir poursuivre leur mandat;

**2018-04-21**

**2018-04-22**



N° de résolution  
ou annotation

2018-04-23

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth  
Courtemanche

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter;

**QUE** le conseil municipal renouvelle le mandat au comité consultatif d'urbanisme de la citoyenne Mme Réjeanne Bélanger au siège n° 2, et du citoyen M. Daniel Campeau au siège n° 4 pour une durée de 2 ans et ce effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**4. Demande de financement au Programme d'aide à la voirie locale-Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale**

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière de ce programme est accordée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a des travaux à effectuer qui entre dans les critères de ce programme.

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux effectués seront en lien direct avec le montant alloué.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

**QUE** le conseil municipal mandate madame Michelle Cantin, directrice générale à procéder à une demande de financement au Programme d'aide à la voirie locale-volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale.

**QUE** celle-ci soit autorisée pour et au nom de la Municipalité à signer les documents relatifs à la demande.

2018-04-24

**5. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a versé une compensation de 41,861 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la compensation a été envoyée de la façon suivante : un montant de 41,861 \$ soit 100 % de la subvention reçue le 31 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité de La Bostonnais visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;



N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

**QUE** la Municipalité de La Bostonnais informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**6. Période de questions**

**7. Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

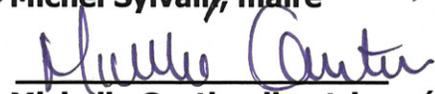
**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller François Baugée

**7. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 19 h 38.

  
Michel Sylvain, maire

  
Michelle Cantin, directrice générale